

RAPPORT FINANCIER

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (NON COMPTABILISÉ), UNE VOIX « CONTRE », 4 ABSTENTIONS

J'engagerai ce rapport financier par une bonne nouvelle. Pour la première fois depuis 2011, nous retrouvons un résultat en léger excédent. Le résultat de l'année 2018 est positif, à hauteur de 12 008 €.

Mais ce résultat est principalement dû à un produit exceptionnel : la vente d'un appartement sur Paris, produit d'un legs annoncé lors du précédent rapport financier et qui s'est réalisé au premier trimestre 2018. Sans cette recette exceptionnelle nous aurions dû faire face à un déficit de 100 000 €. Nous devons donc impérativement trouver de nouvelles ressources ou alors nous serons contraints de réduire nos charges dans les mêmes proportions. Je reviendrai sur cette question centrale au cours de ce rapport.

1- Le mouvement à la baisse du nombre d'adhérents se poursuit même s'il est ralenti

Après une hausse en 2015 et 2016, le nombre d'adhérents avait baissé significativement l'an dernier pour atteindre 8 693 à la fin de l'année 2017 au lieu de 9 291 en 2016 et 9 310 en 2015. Cette année la perte d'adhérentes et adhérents continue. 8 390 personnes étaient à jour de cotisation fin 2018, en réalité plus de 8400 car, au moment de la rédaction de ce rapport, des bulletins étaient toujours en cours d'être saisis. Donc un peu moins de 300 que l'année précédente soit une baisse de 3 %. 948 personnes nous ont rejoint en 2018 mais une peu plus de 1 200 n'ont pas renouvelé leur adhésion ce qui représente le départ de près de 15 % des personnes qui étaient adhérentes en 2017. Un mouvement d'arrivées et de départs toujours important que nous n'arrivons pas à stabiliser.

Le montant des cotisations pour l'année 2018 totalise 668 717 € contre 696 750 € en 2017 soit une baisse de 28 033 €. Une baisse inférieure à 4 %, proche du pourcentage de baisse des adhésions.

Le montant de la cotisation moyenne est en légère diminution cette année. Il est de 79,60 € contre 80,15 € en 2017 mais il se situe néanmoins à un niveau élevé puisque ce montant est très proche de l'an dernier, qui fut une année record. La générosité des ligueuses et des ligueurs, attachés aux combats de la LDH doit ici être remerciée. J'espère que les nouveaux tarifs de cotisation proposés pour 2019 seront suivis par tous nos adhérents et que ce montant de la cotisation moyenne sera relevé en conséquence en 2019, apportant ainsi des moyens supplémentaires qui nous manquent.

Nous avons en effet échangé lors de la Convention nationale de 2017 à Paris sur la nécessité d'augmenter nos ressources propres et de relever pour 2019 le montant des tranches de cotisation les plus élevées (de 4 à 9) et faire ainsi porter l'effort sur les niveaux de revenus supérieurs. Je rappelle que le coût supplémentaire de cotisation variera selon la tranche entre un et quatre cafés par an après déduction fiscale. Ces nouveaux tarifs ont été adoptés par le Comité central en octobre 2018 et vous ont été transmis avec une note d'explication au dernier trimestre 2018. Mais développer nos ressources propres, gage de notre indépendance, nécessite d'augmenter aussi le nombre des adhérents. Ceci a déjà été maintes fois évoqué et sa mise en œuvre doit être une priorité pour toutes et tous et à chaque instant.

Le nombre d'adhérents mensualisés continue de décroître. 3 696 personnes ont choisi de régler par virement mensuel leur cotisation 2018 contre 4 142 en 2017 et 4 985 en 2016. Elles ne sont plus que 44 % en 2018 à choisir ce moyen de paiement contre 53,6 % en 2016. Nous savons que ce moyen de paiement garantit un versement des cotisations étalé sur l'année et probablement conforte les adhésions. C'est la raison pour laquelle un effort d'information et de pédagogie a été fait depuis de nombreuses années en sa faveur. Mais ces résultats interrogent et probablement que la crise économique amène certains de nos membres à abandonner ce moyen de paiement. Notre association est majoritairement féminine. 4 467 femmes sont adhérentes soit 53,6 % des membres. Cette tendance est confirmée puisque 532 femmes nous ont rejoints cette année sur 957, soit 55,5% des nouveaux

adhérents 2018. 3 862 sont des adhérents masculins et représentent 46,4 % du total des membres à jour de cotisation.

2- Le résultat des sections, fédérations et comités régionaux

Comme chaque année, le résultat des sections, fédérations et comités régionaux intervient dans le résultat final de la LDH (appelé résultat consolidé) qui assemble les produits et charges du siège (résultat national) et ceux des sections, fédérations et comités régionaux. Les résultats remontés par les sections font apparaître un résultat positif qui se monte à + 79 283 € pour l'année 2018, supérieur à l'année 2017 où il était de 46 430 €. Un résultat 2018 caractérisé à la fois par une baisse des produits (les recettes) de 5 % (607 057 € contre 639 800 € en 2017) et une baisse plus conséquente encore des charges à hauteur de 66 000 € (527 774 € contre 593 270 € en 2017), traduisant une réelle maîtrise des dépenses dans une année sans congrès.

La collecte de subventions des sections, fédérations et comités régionaux est en légère baisse à 237 300 € contre 266 407 € en 2017.

Les subventions provenant des collectivités (communes, départements, régions) sont aussi en légère baisse à 176 000 € contre 181 007 € en 2017. Face à cette érosion des subventions des collectivités constatées depuis 2015, force est de constater qu'en 2018 les sections, les fédérations et les comités régionaux ont réussi à mobiliser leurs interlocuteurs pour le financement de leurs actions. Cet effort est à maintenir et, surtout, il faut mieux informer à l'intérieur de la LDH quand une démarche de demande de subvention est réussie afin que d'autres puissent la reprendre, lorsque c'est possible.

La baisse des subventions des sections, fédérations et comités régionaux de 29 000 € s'explique principalement par la suppression de la réserve parlementaire qui avait permis en 2017 de collecter un peu plus de 25 000 €. Ces fonds sont désormais fléchés vers des actions associatives sur les territoires. N'hésitez pas à demander une aide du service administratif pour faire des demandes sur ces fonds.

Les dons directement collectés par les sections, fédérations et comités régionaux sont en hausse de 13 % : 68 061 € contre 60 520 € en 2016. C'est bien, mais nous pouvons certainement encore faire mieux en réfléchissant aux financements de certaines actions par ce moyen.

On le voit, le résultat des sections, fédération et comités régionaux est important pour le bilan général de notre association. Il est nécessaire que les présidents et trésoriers des sections, fédérations et comités régionaux poursuivent l'effort de recherche de financements de leurs actions par le biais de subventions associées à leurs projets.

3- Le résultat national consolidé : un équilibre trompeur

Le total de nos charges et de nos produits fait apparaître comme indiqué au début de ce rapport un solde légèrement positif de 12 008 €. Ce résultat interrompt une succession de résultats négatifs et nous devons nous en réjouir. Cependant, si nous analysons les différents éléments qui composent ce résultat nous constatons :

- une forte baisse des produits d'exploitation qui intègrent les recettes propres (ventes, cotisations et dons) et les subventions liées à nos actions : 1 790 870 € contre 2 192 665 € en 2017. Cette chute de 402 000 € s'explique en partie par l'arrêt des projets Open Society (les subventions liées aux trois projets Open Society se montaient à 346 000 € en 2017), l'abandon du dispositif de la réserve parlementaire (- 68 200 euros) et l'évolution du partenariat avec la Macif qui est remplacé par une subvention pluriannuelle sur projet (- 50 000 €) ;
- une baisse également conséquente des charges d'exploitation qui passent de 2 345 354 € en 2017 à 2 097 366 € en 2018. Les causes principales sont une baisse des frais et charges liés à l'arrêt des projets Open Society ;
- le résultat d'exploitation qui soustrait aux produits d'exploitation (les recettes) l'ensemble des charges de fonctionnement (salaires, charges sociales, frais de fonctionnement du siège et des sections, frais BN et CC, participation à divers collectifs...), ce résultat d'exploitation est en déficit à - 306 496 € ;

Heureusement la perception de legs exceptionnels a permis de dégager un produit net supérieur à 185 000 €. De plus, un report de ressources non utilisé en 2017 de 117 540 € (provenant notamment des subventions Open Society non perçues en 2017), contrebalance le résultat d'exploitation très déficitaire et explique le résultat final légèrement positif à 12 008 €. Ce résultat intègre également une provision passée pour « créances à risques » avec l'Association européenne de défense des droits de l'Homme (AEDH) à hauteur de 69 000 €. Depuis de nombreuses années, la LDH a fait des avances de trésorerie à l'AEDH pour aider à son activité, sans que celle-ci parvienne à rembourser. Les legs importants perçus cette année nous permettent cette opération qui assainit la situation sur le plan comptable. Nous espérons toujours que l'AEDH retrouvera son élan et qu'elle parviendra à rembourser les sommes avancées. On doit donc en conclure que, sans ces recettes exceptionnelles (les legs), nous n'aurions pas pu passer cette provision et que le résultat de l'année serait déficitaire de 100 000 €. Cette situation doit nous alerter car nous n'aurons pas chaque année le bénéfice d'un legs qui compensera un déficit de financement structurel de cette importance. Nous devons nous mobiliser toutes et tous pour rechercher (et trouver !) des moyens supplémentaires (adhérents, dons, assurance-vie, legs, subventions) équilibrer nos recettes et nos dépenses afin de préserver les capacités d'actions du siège.

Concernant les charges, l'ensemble des salaires et cotisations sociales est le plus gros poste de charges. Il s'élève à 877 566 € contre 946 421 € en 2017, 774 442 € en 2016 et 833 419 € en 2015. Il représente près de 42 % de nos charges d'exploitation. Les variations de ce poste sont dues aux actions qui nécessitent d'engager des personnes qui travaillent sur les projets comme ceux d'Open Society en 2017. Cette année, ce poste « Salaires et charges sociales » intègre l'ensemble des salariés du siège mais aussi l'embauche d'une personne sur Toulouse qui coordonne l'action CQFD-Quartier ainsi qu'une part des indemnités de départ de Viviane de Lafond et un double salaire lors du tuilage avec sa remplaçante Lydia Martins Viana arrivée fin août 2018.

Le deuxième poste de charges (28,5 %) appelé « Charges externes » se monte à 774 880 € contre 934 022 € en 2017. Il se partage entre des frais à la charge du national (57 %) et le reste à la charge des sections, fédérations et comités régionaux (43 %). Pour cette dernière partie, nous retrouvons les frais de missions et de déplacements, frais de conventions, sessions de formation, réunions publiques et les frais postaux, télécom et internet qui apparaissent dans les bilans des sections. Là aussi, la baisse de ce poste est liée à la disparition de frais des projets Open Society.

Les frais de déplacement et de mission des membres du BN et du CC sont en légère baisse à 34 923 € contre 37 656 € en 2017 et 37 197 € en 2016.

4- Nos recettes, un développement nécessaire pour retrouver un équilibre et des marges d'action

Le tableau suivant permet d'analyser nos recettes dans leur structure et leur évolution, pour éviter de conclure sur la base d'un seul exercice.

	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Cotisations	666 100	677 430	641 020	676 563	708 180	710 387	696 757	668 717
Nombre d'adhérents	9 254	9 268	8 650	8 706	9 310	9 291	8 693	8 329
Abonnements	82 100	73 300	67 200	81 910	79 156	76 994	73 541	88 907
Subventions (siège)	490 000	501 200	634 700	539 415	463 225	497 963	626 655	405 662
Subventions sections/ fédérations/ régions	282 686	318 566	248 417	280 590	285 285	269 659	266 407	237 300
Dons (siège)	65 647	66 590	82 768	64 061	120 751	73 360	69 075	81 939
Legs	10 142	80 207		91 000	0	0	30 000	437 264
Contributions mécénat	79 740	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	113 875

Quelques commentaires sur ces chiffres

Les cotisations, à hauteur de 668 717 €, représentent 35 % de nos produits (hors legs).

Le montant des subventions perçues par le siège à hauteur de 402 662 € est le total le plus bas depuis 2011 de même que le montant des subventions perçue par les sections, fédérations et comités régionaux. Ces subventions (publiques et privées) représentent 35 % de nos recettes (hors legs). Une priorité doit être donnée à la recherche de subventions qui s'appuient sur les actions nombreuses et diverses que mène la LDH en région comme au national. S'informer sur les possibilités de financement et prendre le temps d'y répondre doivent devenir une priorité partagée à tous les étages de notre association. Le service administratif et financier ainsi que notre nouvelle directrice déléguée, Lydia Martins Viana, sont là pour vous aider.

La collecte de dons au siège se monte à 81 939 € pour l'année 2018, contre 69 075 € en 2017, 73 360 € en 2016 et 120 751 € en 2015. Une légère amélioration comparée aux années précédentes à l'exception de 2015, année marquée par les attentats à Paris. Le montant total des dons reçus par la LDH est de 150 000 € en additionnant les dons perçus par le national et ceux par les sections. Nous avons commencé à mettre en place en 2018 des outils numériques pour l'appel à dons qui permettent une gestion améliorée et plus transparente. Nous allons les renforcer cette année et relancer une campagne qui s'appuiera sur trois films courts qui exposent des actions fortes et spécifiques de la LDH. J'espère que ces outils seront utilisés par l'ensemble de notre association qui relaiera ces campagnes. Je rappelle aussi que nous avons obtenu en février 2018 le label « Don en confiance ». La LDH est ainsi reconnue comme respectueuse des quatre grands principes du comité de la charte : fonctionnement statutaire et gestion désintéressée, rigueur de sa gestion, qualité de la communication et des actions de collecte de fonds, et transparence financière. Il faut donc mentionner ce label dans toutes les opérations de recherche de dons ou de financement d'actions directement auprès du public.

Le montant des legs pour l'année 2018 est particulièrement important puisqu'il se monte à plus de 437 000 €. Il est principalement le produit de la vente d'un appartement à Paris issu du legs de Claire Granier pour 425 000 € et d'un autre legs pour près de 12 000 €. Nous avons cependant provisionné une partie de cette somme afin de faire face à un risque de reversement à hauteur de 255 698 € qui apparaissent dans les charges exceptionnelles (ligne : dotations exceptionnelles). Au final, le résultat net de ces legs est de 182 000 € et contribue comme exposé à l'équilibre de ce résultat.

La somme qui apparaît dans la case « Contribution mécénat 2018 » du tableau des produits ci-dessus, correspond à la mise à disposition gratuite de salariés dans le cadre de mécénats de compétence. L'un avec la Caisse des dépôts a permis la mise à disposition d'une personne pendant 10 jours au service administratif et financier. Stéphanie Missir nous a rejoint en 2017 dans le cadre d'un mécénat de compétence avec La Poste pour une durée de trois ans. En lien avec les comités régionaux de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, elle intervient en appui aux actions dans la grande région Ouest. Elle travaille notamment à la recherche de moyens financiers pour développer les actions des sections et fédérations de ces territoires. Nous souhaitons développer ce type de partenariat avec des salariés de grandes entreprises qui ont envie de s'investir à la LDH, sur Paris comme en région. Nous espérons ainsi renforcer l'équipe autour de Lydia Martins Viana, notamment pour la recherche de financement, mais aussi en région pour accompagner les équipes régionales dans le développement de la LDH et la recherche de subventions. Si vous êtes en relation avec de grandes entreprises, je vous invite à prendre contact avec le BN ou avec notre directrice déléguée afin de rechercher d'autres possibilités.

Le déficit de la publication *Hommes & Libertés* est en légère augmentation à - 4857 € (soit + 1 600 €). Les produits (ventes et abonnements) augmentent légèrement à 75 274 € contre 70 600 € l'an dernier. Comme chaque année, nous rappelons que la promotion dans les sections lors de la sortie d'un nouveau numéro pourrait élargir son public. La qualité de ses dossiers devrait permettre aux sections d'organiser des débats en s'appuyant sur ses rédacteurs par exemple.

LDH Info est considéré par le Comité central comme le lien indispensable entre les organes centraux, les différents échelons locaux et les ligueurs. Cette publication est gratuite dans sa version numérique, et avec une participation aux frais pour sa version papier. Son résultat présente un déficit de 31 397 € cette année contre 31 100 € en 2017, 27 260 € en 2016, 32 209 € en 2015 et 34 496 €, en 2014. On constate une diminution lente mais régulière des recettes principalement liées à la vente de sa version papier : 14 297 € en 2018 contre 18 050 € en 2017.

Notre situation patrimoniale que décrit le bilan s'est redressée par rapport à 2017. Nos fonds propres se stabilisent à 1,148 millions d'euros. Le fonds de roulement se monte à 382 000 € et s'améliore de 134 000 € par rapport à 2017 lié notamment aux provisions constituées pour risques de reversement sur les legs. Notre trésorerie suit le même mouvement et passe de 547 000 € en 2017 à 774 000 €, ce qui représentant plus de quatre mois de charges décaissables. Cette trésorerie est principalement localisée dans les sections et donc rend le national dépendant de la bonne gestion des sections.

Les comptes ici présentés intègrent 100 % des résultats des sections contre 93,17 % en 2017. Mais toutes n'ayant pas fait remonter leurs comptes 2018, certains ont été reconstitués par Marion Gret. L'autonomie de gestion accordée par les statuts aux sections implique que toutes fassent remonter leurs comptes. D'avance je remercie les trésoriers des sections pour leur vigilance et leur soutien dans l'exercice partagé de la bonne gestion de notre association et qu'ils et elles n'hésitent pas à nous solliciter en cas de questions ou de problèmes rencontrés. Je sais que l'année 2018 a été compliquée à cause de la défaillance du Crédit coopératif qui s'est avéré incapable après une « évolution informatique » de transmettre les informations concernant les comptes bancaires aux sections compliquant de beaucoup la tâche des trésoriers et trésorières. Nous sommes intervenus auprès de ses dirigeants pour que des solutions soient trouvées. Sur ce chantier important, faites-nous remonter les difficultés constatées.

Nous avons lancé cette année la première phase d'un chantier nécessaire : rendre plus visibles l'engagement et le bénévolat des ligueuses et des ligueurs dans les actions que mènent les sections, les fédérations et les comités régionaux. L'objectif est de valoriser ce bénévolat, véritable richesse de la LDH. Nous intégrons désormais ces données dans nos comptes. Pour l'année 2018, une centaine de sections ont fait remonter ces informations. Le service administratif et financier a fait une extrapolation à partir des activités de l'ensemble des sections pour aboutir au résultat de 910 500 €. La mention de ce poste est demandée dans les dossiers de subvention et sera obligatoire à partir de 2020. Afin d'améliorer la récolte des données et de nous adapter aux règles à venir, une note d'information et un vade-mecum seront transmis aux présidents et trésoriers des sections pour les informer de cette obligation et des modalités pour engager cette évaluation.

Nous avons également échangé l'an dernier, sur les recommandations de notre commissaire aux comptes, sur la nécessité de réduire les avoirs des sections au siège qui apparaissent dans le passif du bilan au poste « Autres dettes » et dégrade ce bilan. Je le rappelle, ces avoirs sont le fruit de cotisations perçues par le siège et non reversées depuis de nombreuses années. Cela permettait aux sections de faire des achats à la boutique du siège dont le montant était alors déduit de leur avoir. Cette activité s'est considérablement réduite et la trésorerie du siège ne permet pas le remboursement de ces avoirs aux sections. Je vous avais fait l'an dernier la proposition suivante : réduire ce compte en proposant aux sections de solder leur avoir par un don au national. Quelques sections l'ont fait, trop peu. Pour cela le trésorier national et le service administratif reviendront vers vous pour organiser cette opération qui sera conduite sur plusieurs exercices pour éviter une variation trop importante sur un seul exercice. Naturellement toutes les cotisations arrivant au siège seront désormais reversées aux sections.

Pour conclure, la recherche de moyens est centrale, voire décisive. Moyens pour développer des équipements nécessaires au fonctionnement de la LDH, moyens pour équilibrer les résultats et, si possible, étoffer l'équipe de professionnels qui travaille au siège et vous accompagne toute l'année, moyens pour inventer et intensifier les coordinations régionales, moyens pour toujours mieux communiquer. Nous l'avons vu, nous avons aussi l'obligation de trouver des moyens supplémentaires afin de retrouver un équilibre structurel entre nos dépenses et nos recettes. Ce montant se situe autour de 100 000 € soit 4 % de nos recettes hors legs exceptionnel. Rien d'impossible donc et il existe plusieurs voies pour y parvenir cela a été évoqué dans ce rapport :

- l'augmentation du nombre d'adhérents conjuguée à l'évolution des cotisations en 2019 pourrait permettre d'atteindre un montant de cotisation supérieur à 700 000 € comme fut le cas en 2015 et 2016 ;

- les campagnes d'appel à dons relayées par l'ensemble des ligueuses et ligueurs devraient également dépasser les sommes collectées en 2018. Des outils existent, il faut les mobiliser et les demander auprès du service communication ;
- il faut aussi nous mobiliser dans la recherche de financement au national comme dans les sections, les fédérations et les comités régionaux. Les actions que nous menons toutes et tous contre le racisme et l'antisémitisme, contre toutes les discriminations doivent pouvoir être mieux financées car des fonds existent. Chercher à associer un financement à chaque action que nous menons au cœur de nos combats pour les droits de toutes et tous. Cependant, la recherche de subvention au niveau local et déconcentré doit intégrer une partie des frais du siège sinon les collectivités pourraient considérer que le projet d'action serait le fait de bénévoles, sans coût de structure ni de fonctionnement. Or, chaque membre et chaque section profitent du travail fait au siège avec les salariés. L'idée est donc de faire état d'une partie de ces frais dans les demandes de subvention (à moduler selon le projet) et de faire remonter une partie de ces produits au national, participant ainsi à ses coûts de fonctionnement. Une réflexion avait été amorcée l'an dernier, mais des changements ont interrompu ce travail. Nous allons le reprendre et reviendrons vers vous avec des propositions ;
- enfin, nous souhaiterions étoffer l'équipe autour de la nouvelle directrice déléguée, afin d'être plus réactifs et efficaces dans la recherche de financement. Mais comment faire quand les moyens actuels nous limitent pour ne pas accroître le déséquilibre ? Mécénat de compétence, financement sur des legs en cours de réalisation ? La question est sur la table avec la nécessité d'y répondre rapidement pour notre équilibre financier à moyen terme mais aussi pour l'urgence politique qui arrive ;
- dernier point : les legs. On le voit cette année l'importance que peuvent prendre les legs dans les moyens d'une association. Il faut penser à informer les ligueuses et les ligueurs comme les sympathisants de cette possibilité. Je constate que les quatre personnes qui ont récemment fait un legs n'étaient pas membres de la LDH. Mais l'histoire et la notoriété de notre association et la permanence de nos combats les ont probablement convaincus de faire un testament en notre faveur. En votre nom je remercie Claire Granier, Joseph Thabuis, Didier Cadoz et Jean-Philippe Bogaert.

Je salue l'arrivée de Lydia Martins Viana comme directrice déléguée et remercie Marion Gret et Lisette Lepinay pour le travail au service administratif ainsi que les ligueuses et ligueurs bénévoles qui viennent apporter une aide précieuse pour son fonctionnement.

Je termine par une pensée pour Viviane de Lafond qui est partie pour d'autres aventures après de nombreuses années à diriger le siège.

Alain Esmery,
trésorier national